

**CHALAIS**

*Infos*



**BULLETIN D'INFORMATIONS DU CONSEIL COMMUNAL**

N° 9 - DÉCEMBRE 2004 / LÉGISLATURE 2001-2004

# ASSEMBLÉE PRIMAIRE COMMUNALE

---

L'Assemblée primaire de la Commune de Chalais est convoquée, à la Salle polyvalente de Chalais, le

**lundi 20 décembre 2004 à 20 h**

## Ordre du jour

1. Approbation du protocole de l'Assemblée primaire du 21 juin 2004
2. Budget 2005
3. Nomination d'un réviseur qualifié (Art. art. 83 <sup>alinéa 2</sup> LCo)
4. Création d'une zone agricole et didactique à Zamplan-Crétilon
5. Sauvegarde de la Place des Mayens à Vercorin
  - Présentation du projet général - Propositions de réalisation
  - Décision sur achats / échanges / ventes de terrains
6. Rapport des Chefs de département
7. Divers

ADMINISTRATION COMMUNALE

«CHALAIS-Infos - décembre 2004» sera expédié à tous les ménages, la semaine précédant l'assemblée. Des exemplaires supplémentaires sont à votre disposition au Secrétariat communal.

## **ÉDITO**

### **BON VENT À MES FUTURS COLLÈGUES**



*Dany Perruchoud*

Je prends ma plume pour mon dernier édito en tant que président de commune. Joie, allégresse ou plutôt amertume et nostalgie?

Non, rien de tout cela, mais un agréable sentiment de pouvoir tourner moi-même une page de ma vie où pendant 24 ans je me suis dévoué pour la chose publique. S'il fallait refaire, je ne changerais pas ma trajectoire, car la gestion d'une commune vous apporte d'énormes satisfactions sur le plan humain et personnel. Pour qui veut faire de la politique en outre, ce mandat est de loin la plus intéressante des expériences. Elle vous met en contact direct avec les gens, leurs problèmes qui sont parfois de tous petits problèmes. Mais la reconnaissance est telle lorsque vous réussissez à régler leurs préoccupations que vous éprouvez un sentiment profond d'être utile.

La fonction présidentielle vous permet aussi de projeter votre Commune dans l'avenir souhaité. J'avais choisi délibérément une politique d'investissements soutenus et nous avons réussi à moderniser notre collectivité, sans pour autant préteriter la situation financière qui reste très saine. Penser et conduire infatigablement à bien des projets est hautement gratifiant. Cela vous procure en tout cas d'immenses joies lorsque vous arrivez à les mener à terme. Nous avons eu de la réussite certes ceci grâce à des collègues du Conseil qui acceptaient de prendre un peu de la hauteur privilégiant l'intérêt public avant les intérêts partisans, de tous bords et de toutes politiques différentes. Des points de convergences ont été souvent au rendez-vous lorsqu'il s'agissait de porter un projet sur l'autel de l'assemblée primaire. D'ailleurs, durant ces longues années, jamais le Conseil n'a été désavoué même lorsqu'il provoquait les assemblées primaires par des décisions importantes. Règlements, emprunts, programme d'investissements, augmentation de taxes, toute la panoplie des décisions qu'une commune peut imaginer a toujours obtenu l'écho souhaité. N'ayant jamais perdu les combats du Conseil, j'accepte bien volontiers le reproche d'avoir été un peu autoritaire. Mais je préfère cette autorité-là au laxisme des décisions qui vous enlisent dans des situations sans fin. Mieux décider et se tromper au risque de décevoir, que de se réfugier dans les non décisions voire l'immobilisme. La gestion publique implique une part de dirigisme. Nous sommes élus pour remplir cette mission.

Le Conseil de la prochaine législature vient d'être choisi. Mon successeur également. Je les félicite en sachant que si nous voulons poursuivre une politique de progrès, de bien-être et d'investissements, nous devons laisser travailler ces nouvelles autorités dans la sérénité en leur faisant confiance. Elles sont honnêtes et en acceptant de se porter sur des listes, elles n'ont qu'une envie: bien faire, avec leurs défauts mais aussi et surtout avec leurs qualités. Alors allez-y, Madame et Messieurs. Vous êtes courageux et nous vous soutiendrons.

Je pars, mais dans mon cœur, je ne vous quitterai pas.

**Le Président**  
**Dany Perruchoud**

# **PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE**

## **DU LUNDI 21 JUIN 2004**

M. Dany PERRUCHOUD, Président, souhaite la bienvenue aux 42 participants.

L'ordre du jour a été porté à la connaissance des citoyennes et citoyens au moyen du CHALAIS-Infos et de l'affichage public.

Il se présente comme suit:

- 1. Approbation du protocole de l'Assemblée primaire du 22 décembre 2003**
- 2. Comptes de l'exercice 2003**
- 3. Rapport des Chefs de département**
- 4. Divers**

### **1. APPROBATION DU PROTOCOLE DE L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE DU 22 DÉCEMBRE 2003**

Le protocole étant intégralement publié dans CHALAIS-Infos de juin 2004, sa lecture n'est pas demandée; il est approuvé sans modification.

### **2. COMPTES DE L'EXERCICE 2003**

Le Président ne souhaite pas revenir sur les informations déjà publiées, mais veut aller au-delà, avec des explications sur quelques points particuliers.

Il relève d'abord les chiffres principaux, soit les recettes pour Fr. 9'440'160,70, les dépenses pour Fr. 7'113'417,06 et la marge d'autofinancement importante de Fr. 2'326'743,64.

Il présente ensuite différents graphiques montrant l'évolution des recettes, des dettes, de la marge d'autofinancement et de l'endettement communal de 1985 à 2000.

Ce dernier, de 14,7 millions de francs au 31 décembre 2003, est identique à celui de la période 91-92.

En fonction de l'évolution des investissements et des finances communales, la dette devrait atteindre 14,5 millions environ à fin 2004.

L'évolution de la situation financière relève de plusieurs facteurs dont l'augmentation de la population, la qualité de vie, les infrastructures existantes, la qualité des contribuables et des frais de fonctionnement stabilisés, avec toutefois une fiscalité un peu élevée, corrigée quelque peu par des prestations comme la participation à la caisse maladie ou les frais dentaires à la jeunesse.

Par contre, la parafiscalité (taxes des services publics) est assez haute, notamment en raison des investissements importants dans ces secteurs et du principe d'autofinancement des comptes séparés.

Le Président passe ensuite aux investissements 2003 ascendant à Fr. 2'209'454,10 avec un investissement net de Fr. 1'251'797,55. Ces chiffres comprennent les réalisations principales de l'année 2003, soit le début de l'aménagement de l'extension de la zone sportive de Bozon, les conduites et la route de Roches-Hombes, les corrections de la route Chalais-Vercorin ainsi que l'éclairage public.

Pour le futur, en premier lieu, il faut tenir compte d'une appréciation de l'endettement en fonction des investissements. Le second axe nécessite de la prudence par rapport à la marge d'autofinancement pour éviter une dégradation. Le 3<sup>e</sup> point est représenté par le maintien de la fiscalité et l'adaptation de la parafiscalité.

Dans ce sens, il est important également de ne pas se laisser tenter par les nouveaux frais de fonctionnement (engagement d'un concierge employé communal pour la zone de Bozon, par exemple).

Le Président relève que les problèmes de demain seront surtout économiques et la commune se devra de favoriser les initiatives

privées en mettant à disposition des zones aménagées. Les terrains équipés, à des conditions favorables sont intéressants pour les entreprises et les particuliers.

Aux alentours de 2005-2006, l'endettement communal devrait atteindre 13,5 millions. A cette échéance, le Conseil devra se poser la question du futur et trouver des solutions pour aller de l'avant, soit par la promotion économique (remontées mécaniques, village touristique et logements collectifs) soit par la satisfaction des besoins communaux, mais toujours en recherchant l'équilibre financier.

Au nom de l'organe de contrôle, **M. Jean-Paul JULEN** donne connaissance du rapport officiel qui propose l'acceptation des comptes.

**Au vote, les comptes 2003 sont approuvés à l'unanimité.**

### 3. RAPPORTS DES CHEFS DE DÉPARTEMENT

Ce soir, dans le cadre de l'Eurofoot 2004, l'équipe de Suisse affronte la France. Pour permettre aux fervents supporters de suivre les résultats, les chefs de département passent la vitesse supérieure pour exposer leurs activités.

La Présidence de la commission scolaire exige de **Mme Jocelyne ZUFFEREY** une attention constante et une occupation importante pour l'organisation et la gestion des centres scolaires de notre commune.

Dès le mois de mars, l'organisation de l'année scolaire 2004-2005 a été engagée et, suite à l'ouverture d'une nouvelle classe primaire à Chalais, un nouveau duo pédagogique a été engagé (Mmes Nicole VAUDAN de Réchy et Géraldine MORAND de Conthey).

La planification de l'année scolaire prochaine est importante pour qu'elle soit rationnelle et judicieuse et se fait en étroite collaboration avec les Enseignants et l'Inspecteur scolaire.

Mme ZUFFEREY signale également que le Centre Scolaire de Vercorin dispose de deux

praticiens formateurs qui se perfectionnent pour recevoir dans leur classe et former des élèves de la HEP de St-Maurice.

Puis, Mme ZUFFEREY se fait plus brève en ce qui concerne les autres domaines, notamment les diverses représentations aux assemblées générales de sociétés ou association dont la commune est partie prenante, le suivi des affaires sociales ainsi que la commission communale de formation professionnelle.

**Mme Marie-Françoise PERRUCHOUD-MASSY** souhaite dresser un bilan résumé de ces 4 années.

Elle relève les points positifs en ce qui concerne l'endettement communal dont l'assainissement doit se poursuivre en veillant à dépenser juste et gaspiller le moins possible.

Elle émet le souhait que la dynamique des constructions se poursuive, avec à la clef, de nouveaux habitants et de nouveaux impôts; que le Conseil maîtrise les coûts des investissements, car il y a énormément de travaux à effectuer sur les conduites d'eau qui sont dans un piètre état général; que le Conseil communal reconsidère son rôle pour être plus actif dans le soutien aux entreprises à l'agriculture et à l'industrie et, plus personnellement, elle souhaiterait que les arbres qui occupent l'espace de Vercorin soient éliminés, voire même, avec un soutien communal.

En ce qui concerne les deux commissions qu'elle préside, elle voudrait que les citoyens aient du plaisir à respecter le règlement des constructions et à améliorer sans cesse l'aspect esthétique des villages pour une commune toujours plus belle.

**M. Cédric RUDAZ** aborde l'aspect de la sécurité publique avec un service du feu performant, disponible, une protection civile intercommunale qui a anticipé les nouvelles organisations décidées par le canton et la confédération.

Il présente ensuite la problématique des égouts et des eaux usées dont les réseaux ne sont pas étanches et qui drainent beaucoup trop d'eau propre à la STEP.

Ainsi, à chaque travail entrepris, un réseau séparatif est créé et de nouvelles chambres sont posées.

Le PGEE viendra compléter ces mesures afin de permettre de renouveler les conduites qui sont extrêmement vétustes.

M. RUDAZ mentionne encore les interconnexions de réseaux avec les communes voisines, la régulation à revoir, l'installation de la télégestion; il lance un appel à la solidarité pour éviter les abus, tout principalement dans l'arrosage au moyen de l'eau potable.

Il présente ensuite la situation des interventions sur le réseau routier qui doivent parvenir à favoriser la convivialité entre les piétons et les automobilistes.

**M. Alain PERRUCHOUD** récapitule les travaux exécutés dans le cadre de l'extension de la zone sportive de Bozon et signale la construction future du club house (début en juillet 2004) et des clôtures autour du stade.

Le programme 2005 prévoit l'aménagement d'un jardin d'enfant et des terrains de jeu, en collaboration avec la commune de Sierre qui envisage également d'acheter les terrains entre le stade de Bozon et celui d'Ecossia.

Les études de détails pour la construction de la crèche sont en cours et le début des travaux est fixé à mi-octobre 2004 avec l'objectif de terminer la construction en décembre 2005.

#### 4. DIVERS

**M. Serge SCHEFER** est heureux de prendre connaissance de la bonne santé financière et fiscale de la commune, mais demande à quelle date les six familles, résidant sur le chemin du Désertet, verront le début des travaux de réfection.

Le Président répond que ce souci est partagé par le Conseil et que la station de Vercoirin présente un grand nombre de routes privées.

Le Conseil a préparé un règlement de reprise qui soit le plus équitable possible.

Le Président relève cependant que les procédures administratives sont toujours extrêmement longues.

Actuellement, le dossier de la route du Désertet est en attente d'une décision d'utilité publique auprès du Conseil d'Etat.

Dans l'immédiat, notre Service des travaux publics pourrait entreprendre quelques améliorations ponctuelles pour permettre une utilisation normale de cette route.

**M. Philippe STAEHLIN** s'inquiète de l'état de la route Chalais-Vercoirin (pierres et goudronnage)

M. Dany PERRUCHOUD confirme que l'Etat du Valais a attribué un mandat à M. Marc ETTER pour l'agrandissement de la route entre Vercoirin et les tunnels.

Pour le secteur des tunnels, la route sera fermée durant une semaine pour l'épuration des talus et la pose de nouveaux filets.

Une autre intervention ponctuelle aura lieu dans les rochers en dessous de Briey où le canton envisage la correction d'un virage ainsi que la construction d'un encorbellement d'environ 1m de large.

Il relève également les améliorations importantes de cette route durant ces 5 dernières années.

**M. Yvon PERRUCHOUD** félicite également le Conseil pour toutes ces belles choses construites sur la commune, mais estime que le suivi de l'entretien laisse à désirer. Comme exemple actuel, il cite la place de pique-nique au creux de la mine qui n'est actuellement pas utilisable.

Le Président répond que la société «Edelweiss Loisirs» a la responsabilité de cette place.

**M. Yvon PERRUCHOUD** informe également qu'il a constaté un abus considérable dans la consommation d'eau potable, qui est beaucoup plus importante en été que lorsque Vercoirin est complet, en pleine saison d'hiver, avec 5000 habitants.

La parole n'est plus demandée et le Président clôt l'assemblée à 22 h.

**Le Président:**  
**Dany PERRUCHOUD**

**Le Secrétaire:**  
**François ZUBER**

## RÉSULTATS DES ÉLECTIONS DU CONSEIL

# COMMUNE DE CHALAIS

Conseil communal - 5 décembre 2004

### DONNEES GENERALES

Electeurs inscrits :	1962		Bulletins nuls :	23
Total des votants	1444		Bulletins blancs :	17
Participation :	73.60%		Bulletins valables :	1404

### COMPTAGE DES LISTES

	N° 1	N° 2	N° 3	Sans	TOTAL
	PRD	PS	PDC	en-tete	
Compactes	276	128	169		573
Modifiées	240	177	236	178	831
<b>Total</b>	<b>516</b>	<b>305</b>	<b>405</b>	<b>178</b>	<b>1404</b>

### REPARTITION DES VOIX

DENOMINATION DES LISTES ET DES CANDIDATS	LISTES COMPACTES	LISTES MODIFIEES				SUFFRAGES NOMINATIFS	SUFFRAGES COMPLEMENTAIRES	TOTAL DES SUFFRAGES DES PARTIS	% sur suffrages valables
		N° 1	N° 2	N° 3	Sans	PAR CANDIDAT			
		PRD	PS	PDC	en-tete				
<b>1 Parti Radical Démocratique</b>									
1.1 Perruchoud Alain	276	217	91	82	94	760			ELU
1.2 Délèze Geneviève	276	116	40	20	38	490			
1.3 Zappellaz Alain	276	215	105	104	121	821			ELU
<b>Total des suffrages nominatifs</b>	<b>828</b>	<b>548</b>	<b>236</b>	<b>206</b>	<b>253</b>	<b>2071</b>			
Suffrages complémentaires	552	383					935		
<b>Total des suffrages du parti</b>	<b>1380</b>	<b>931</b>	<b>236</b>	<b>206</b>	<b>253</b>			<b>3006</b>	<b>44.34 %</b>
<b>2 Parti Socialiste</b>									
2.1 Petoud Johnny	128	65	177	57	76	503			ELU
<b>Total des suffrages nominatifs</b>	<b>128</b>	<b>65</b>	<b>177</b>	<b>57</b>	<b>76</b>	<b>503</b>			
Suffrages complémentaires	512		281				793		
<b>Total des suffrages du parti</b>	<b>640</b>	<b>65</b>	<b>458</b>	<b>57</b>	<b>76</b>			<b>1296</b>	<b>19.12 %</b>
<b>3 Parti Démocrate-Chrétien</b>									
3.1 Rudaz Cédric	169	77	58	175	129	608			ELU
3.2 Perruchoud Elisabeth	169	52	75	180	109	585			ELU
3.3 Perruchoud Yves	169	75	58	183	83	568			
<b>Total des suffrages nominatifs</b>	<b>507</b>	<b>204</b>	<b>191</b>	<b>538</b>	<b>321</b>	<b>1761</b>			
Suffrages complémentaires	338			379			717		
<b>Total des suffrages du parti</b>	<b>845</b>	<b>204</b>	<b>191</b>	<b>917</b>	<b>321</b>			<b>2478</b>	<b>36.55 %</b>
<b>TOTAL SUFFRAGES VALABLES</b>	<b>2865</b>	<b>1200</b>	<b>885</b>	<b>1180</b>	<b>650</b>	<b>2872</b>	<b>2445</b>	<b>6780</b>	<b>100.00 %</b>
Suffrages blancs					240			240	
<b>Total des suffrages comptés</b>	<b>2865</b>	<b>1200</b>	<b>885</b>	<b>1180</b>	<b>890</b>	<b>4155</b>	<b>2445</b>	<b>7020</b>	

### REPARTITION DES SIEGES

<b>Quorum</b> (8% s/suffrages)	<b>543</b>				<b>Quotient</b> (suffrages/sièges+1)	<b>1130</b>		
		N° 1	N° 2	N° 3		Sièges répartis	Total répartis	Sièges à répartir
		PRD	PS	PDC				
Première répartition	suffrages	3'006	1'296	2'478				
	Sièges	2	1	2		5	5	0
<b>Total des sièges obtenus</b>		<b>2</b>	<b>1</b>	<b>2</b>				

## HOMMAGE À MES DEUX COLLÈGUES ET À MME LE JUGE



**Jocelyne Zufferey** a été élue en 1992, comme conseillère et vice-présidente de la Commune, fonction qu'elle a occupé durant son mandat de 12 ans. J'ai apprécié Jocelyne pour sa qualité d'écoute, sa disponibilité, sa loyauté aussi dans la décision. Il est important, qu'un conseil où aucune majorité ne se dégage, puisse être géré dans la

sérénité. Jocelyne a apporté sa décision dans cet esprit constructif tout en partageant les responsabilités qui ont été les nôtres. En charge du département de l'instruction publique et des affaires sociales, avec discrétion et compétence, elle a administré ses deux départements pas toujours faciles à gérer.

Dans l'aménagement des bibliothèques de Chalais et Vercorin, notre vice-présidente a joué un rôle capital alors que dans des dossiers plus émotionnels, comme l'école de Vercorin ou encore le centre sportif, sa décision a été prépondérante et nous a permis en tout cas de présenter ces projets à l'assentiment des assemblées primaires. On lui doit aussi une part non négligeable dans le développement informatique des écoles ou encore dans l'étude de la crèche communale qui verra le jour en 2006. Mathématiquement, Jocelyne Zufferey avait un rôle. Elle a préféré la collaboration et je l'en remercie.



Je remercie également, pour son activité, **Marie-Françoise Perruchoud-Massy** qui a mis un terme à son mandat après 4 ans. Je ne puis donc m'étendre aussi longuement sur son engagement au Conseil, comme je l'ai fait pour notre vice-présidente. En revanche, dans les dossiers de constructions qui étaient

son principal dicastère, Marie-Françoise a mis en place une structure administrative pour le traitement des dossiers. Certes, le constructeur se plaint toujours de la manière dont l'administration traite sa demande. Ces reproches ne sont pas toujours fondés, car souvent nos exigences sont pertinentes et la matière difficile. En revanche, l'instruction des dossiers de constructions se fait par l'administration avec beaucoup de rigueur et de sérieux.

Sur d'autres points, Marie-Françoise a lancé le débat et ses projets de zones industrielles, de visions à moyen et long terme du tourisme de Vercorin trouveront certainement une réponse avec le prochain conseil.

**Béatrice Rudaz**, juge de Commune démissionnaire, a été nommée comme vice-juge d'abord en 1992 puis juge, en 2000. Le juge de commune procède à la tentative de conciliation dans les affaires civiles et instruit et juge les contestations pécuniaires lorsque la valeur ne dépasse pas Fr. 5'000.-. Le juge délivre également les certificats d'hérédité et est appelé souvent à donner d'autres renseignements parfois juridiques, parfois de bon sens. Béatrice Rudaz a été très disponible au cours de ses mandats. Elle a rempli ses obligations avec sérieux et nous la remercions très chaleureusement pour ces années d'activités judiciaires passées au service de la communauté.





## LES AUTORITÉS EXÉCUTIVES 2005 - 2008

---

**Alain Perruchoud**  
(PRD)

Marié, papa de 3 enfants, Alain Perruchoud 45 ans est sous-directeur de Sierre-Energie. Il est entré au conseil Communal en 2000 et est responsable des équipements communaux et nouvelles constructions.



**Alain Zappellaz**  
(PRD)

Célibataire, 23 ans est ingénieur agronome de l'Ecole d'agronomie de Zollikofen. Actuellement il donne des cours à l'école de Châteauneuf et projette la construction d'un rural.



**Cédric Rudaz**  
(PDC)

Conseiller communal depuis 4 ans et responsable des travaux publics. Contrôleur électricien au Service électrique intercommunal de Vernayaz, Cédric Rudaz est marié, habite Briey et est papa de 2 enfants



**Elisabeth Perruchoud**  
(PDC)

Elisabeth habite Chalais est mariée et maman d'un enfant. Dessinatrice-architecte, elle travaille pour une importante entreprise qui livre des maisons d'habitation, clés en mains.



**Johnny Petoud**  
(PS)

Marié, papa de 2 enfants, Johnny a 46 ans et est domicilié à Vercorin. Il travaille comme éducateur auprès de la Maison d'éducation au travail de Pramont.



### Un tout grand Merci

A la candidate Geneviève Délèze et au candidat Yves Perruchoud qui n'ont pas été élus. D'être choisi pour faire partie d'une liste c'est déjà une victoire mais en plus permettre aux partis politiques de présenter un véritable choix à l'électorat est une démarche démocratique des plus louable. Merci donc à ces personnes et surtout aux partis politiques d'avoir animé ces élections communales et désigné des candidates et candidats de valeur quels que soient leurs résultats personnels.

## LES AUTORITÉS JUDICIAIRES 2005- 2008

---

**Anne-Lise  
Salamin  
Perruchoud**  
(Juge) (PDC)

est avocate et notaire. Mariée maman de 3 enfants, Anne-Lise est domiciliée à Vercorin et a fonctionné comme vice-juge pendant 4 ans.



*Elue avec 928 voix sur 941 bulletins valables.*

**Sylvie Clivaz**  
(Vice-Juge)  
(PRD)

Mariée, maman de 2 enfants, Sylvie est juriste et travaille auprès de la Winterthur Arag, une assurance de protection juridique.



*Elue avec 929 voix sur 933 bulletins valables.*

## BONJOUR MESSIEURS

---

### LE VICE- PRÉSIDENT



*Elu avec 633 voix sur 1113 bulletins valables.*

### LE PRÉSIDENT



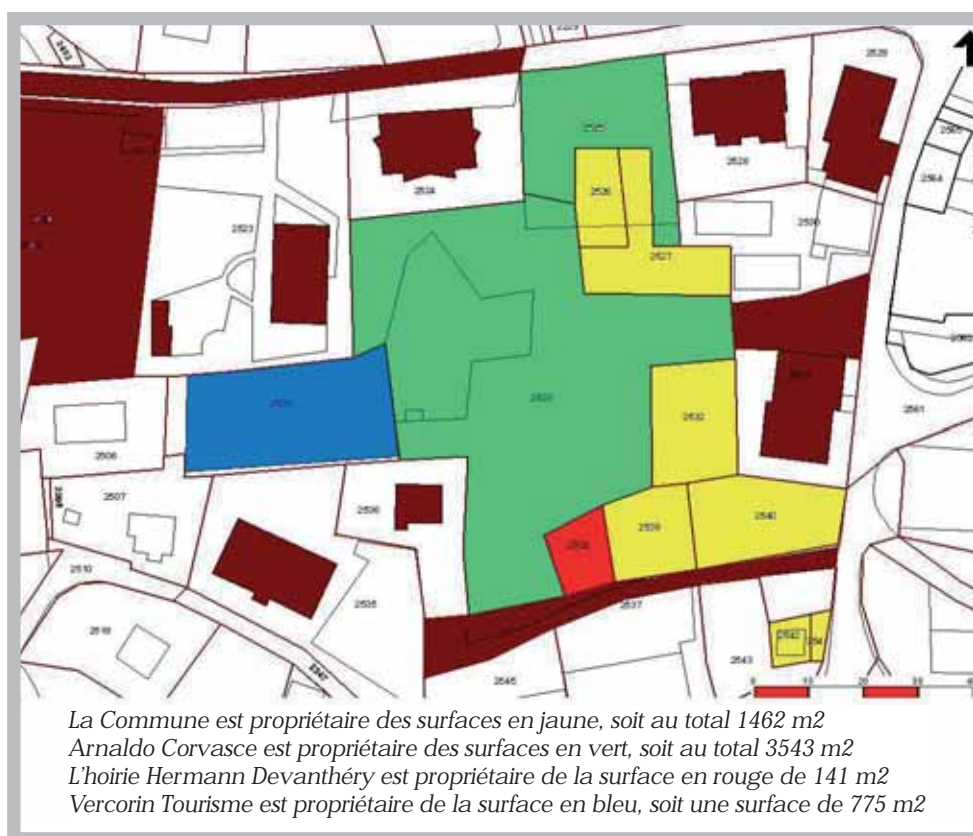
*Elu avec 937 voix sur 951 bulletins valables.*

## **PARCELLES AVOUINTSETTES: PROJET DE LA ZONE DES MAYENS**

### **La localisation**

Dans le secteur de l'hôtel des Mayens, limité au Nord par les Immeubles la Brentaz, au sud par la route du téléphérique, à l'est par l'immeuble la Résidence et à l'ouest, par la Pension la Forêt, s'est développée une zone de détente et de loisirs. Ces terrains

ont été utilisés pendant des années par la Commune, sans bourse délier. En effet, le principal propriétaire de ces surfaces avait généreusement consenti à les mettre à disposition pendant qu'il n'avait pas de projets concrets. Aujourd'hui ces projets prennent corps et il convient de régler les problèmes de terrains.



### **Le développement**

En hiver, une partie de cette surface sert de pistes de luges.

En été, des manifestations s'imposent tout naturellement dans ce cadre, à l'écart de la circulation. Un jardin d'enfants également, avec des éléments mobiles, a été construit par la Commune et rénové cet été 2004.

Place pour la désalpe, parking public et payant, terrain de rencontre et de loisirs cet espace a toujours intéressé le Conseil. D'ailleurs, par le passé, la Commune est devenue propriétaire de la parcelle No 2527 en 1988 pour le prix de Fr. 150.- le m<sup>2</sup>, du No 2526 en 1995 pour le prix de Fr. 350.- le m<sup>2</sup>, de la parcelle No 2532, en 2001 pour le prix de Fr. 175.- le m<sup>2</sup> et en 2001 aussi des parcelles Nos 2539 et 2540 pour le prix de Fr. 209.- le m<sup>2</sup>.

## Les surfaces et les propriétaires

No 2525	592 m <sup>2</sup>	Corvasce Arnaldo de Nicolas	
No 2533	2951 m <sup>2</sup>	Corvasce Arnaldo de Nicolas	
No 2526	158 m <sup>2</sup>	Commune de Chalais	PJ No 19032-1995
No 2527	340 m <sup>2</sup>	Commune de Chalais	PJ No 13685-1988
No 2532	339 m <sup>2</sup>	Commune de Chalais	PJ No 22665-2001
No 2539	241 m <sup>2</sup>	Commune de Chalais	PJ No 22665-2001
No 2540	384 m <sup>2</sup>	Commune de Chalais	PJ No 22665-2001
No 2538	141 m <sup>2</sup>	Devanthery Hermann Hoirie	
No 2534	775 m <sup>2</sup>	Société Vercorin Tourisme	

### *Hors périmètre*

No 2541	27 m <sup>2</sup>	Commune de Chalais	PJ No 16154-1992 PJ No 16157-1992
No 2542	62 m <sup>2</sup>	Commune de Chalais	PJ No 16155-1992 PJ No 17808-1994

La Commune est propriétaire dans le périmètre strictement concerné d'une surface de 1462 m<sup>2</sup>. Arnaldo Corvasce possède quant à lui, une surface de 3543 m<sup>2</sup>.

## Le projets et ses aménagements

Une étude d'ensemble a été examinée avec plusieurs variantes. Le Conseil s'est finalement mis d'accord, pour accepter un projet qui permettrait à un propriétaire privé de construire un immeuble réglementaire, sur une surface de 932 m<sup>2</sup>, le long de la route du téléphérique, sur l'actuelle parcelle No 2525 remaniée.

Le solde des terrains (2611m<sup>2</sup>) serait repris par la Commune et aménagé en zone de loisirs et de détente, un peu à l'image de ce que nous offrons aujourd'hui, mais avec une garantie supplémentaire puisque ces terrains deviendraient la propriété de la Commune alors qu'actuellement, ils ne le sont pas.

Dans l'appréciation du projet d'ensemble, il est apparu qu'un parking souterrain était souhaitable. Certes, il n'est pas dans les intentions du Conseil d'amener une circulation supplémentaire à cet endroit.

En revanche, pour les besoins du quartier, des immeubles environnants avec en plus quelques places supplémentaires pour le public, ce parking souterrain serait le bienvenu. Nous pensons construire 40 à 50 places

de parc au maximum et Arnaldo Corvasce, dans le protocole d'accord, s'est engagé à prendre la moitié des places qui seraient construites avec un maximum de 20 places. Pour l'instant, il ne s'agit que d'une déclaration de principe et aucune étude n'a été commandée. Seule la question de l'opportunité de ce parking a été débattue.

## Le Financement

Soucieux de trouver un financement raisonnable pour l'acquisition de ces parcelles, nous avons proposé à Arnaldo Corvasce qu'il reprenne en échange partiel, des terrains que la Commune possède au-dessus de l'école de Vercorin. En effet, la Commune est propriétaire de deux parcelles qui n'ont plus d'intérêt pour elle. D'ailleurs ces parcelles font partie du patrimoine financier communal. Il s'agit des immeubles suivants:

No 2489	1169 m <sup>2</sup>	Commune de Chalais PJ No 2647-1961
No 2498	658 m <sup>2</sup>	Commune de Chalais PJ No 161-1961

Soit au total une surface de 1827 m<sup>2</sup>.

Mandaté par le Conseil Communal, Jean-Paul Main, ancien taxateur officiel de la Commune et ancien teneur de cadastre a expertisé ces parcelles. Il a tenu compte de leur localisation qui ne se situe pas dans la même zone.

Les parcelles au-dessus de l'école se trouvent en zone chalets H25, alors que les parcelles Avouintsettes sont situées dans la zone d'habitat collectif H60. Son expertise a également pris en considération les indices de densité que nécessite la construction de l'immeuble projeté, le long de la route du téléphérique, si on délimite la parcelle comme proposée.

Fort de tous ces éléments, la surface au-dessus de l'école a été taxée à Fr. 132.- le m<sup>2</sup>, pour la parcelle No 2498 et Fr 142.- le m<sup>2</sup> pour la parcelle No 2489 ce qui représente une valeur globale pour ces deux parcelles de Fr. 252'854.-

La surface vendue par Arnaldo Corvasce, de 3543 m<sup>2</sup>, a été taxée à Fr 270.- le m<sup>2</sup>. Il convient de déduire de cette surface, le terrain nécessaire à la construction d'un immeuble, soit 932 m<sup>2</sup> ainsi que la densité utile pour sa construction de 568 m<sup>2</sup> à Fr 135.- le m<sup>2</sup>.

En outre, dans l'échange proposé figure également un raccard sis sur les parcelles

Nos 2541 et 2542 taxé Fr. 20'000.- qui serait également repris par Arnaldo Corvasce.

Dès lors, le calcul de ces échanges se fait de la manière suivante:

Achat	2611 m <sup>2</sup> à Fr. 270.-	Fr. 704'970.-
Commune		
Densité de	568 m <sup>2</sup> à Fr. 135.-	Fr. 76'680.-
Raccard		Fr. 20'000.-
Vente No 2498-2489		Fr. 252'854.-
Total		Fr. 349'534.-

Il en résulte une différence de **Fr. 355'436.-** en faveur d'Arnaldo Corvasce.

Quant au parking, il est encore trop tôt pour présenter une proposition chiffrée. L'assemblée sera interpellée sur la question de principe, en ce qui concerne l'éventuelle construction de ce parking. Le protocole d'accord avec Arnaldo Corvasce prévoit que la Commune lui vendrait les 20 places de parc au maximum, au prix coûtant, avec un prix pour le terrain qui sera arrêté dans le décompte final à Fr. 1000.- la place. La vente à d'autres tiers intéressés se ferait sur la base d'un prix encore à définir.

Tel est le projet du Conseil Communal.

Il est vrai qu'on pourrait aborder ce projet dans deux autres contextes.

### **Achat de tous les terrains nécessaires sans échange et sans construction d'un immeuble**

Cette éventualité a été examinée. On l'a écartée en partant du principe d'abord que le coût de l'opération était trop élevé (Fr.956'610.-). Ensuite, d'un point de vue de l'aménagement du territoire, il n'est pas indifférent qu'un immeuble se construise à cet endroit. Cette construction aurait l'avantage de fermer latéralement la rue du téléphérique, au sud. Elle formerait avec les immeubles déjà construits le long de cette route, une ligne qui donnerait encore plus de poids à la rue. Ensuite, le rez-de-chaussée de cet immeuble à construire pourrait être



Zone Avouintsettes.

aménagé en une surface commerciale, si l'intérêt d'un privé se manifestait. Dès lors, le Conseil a rejeté cette solution qui ne lui a pas semblé opportune après une longue réflexion.

## Echange d'un terrain complémentaire

En 1988, la Commune achetait la parcelle No 667 à Echères, à l'entrée de Vercorin, en contrebas de l'immeuble Fontany, au sud de la route cantonale d'arrivée à Vercorin. Il s'agit d'une surface de 1848 m<sup>2</sup> de terrain. Ce terrain a ses qualités. Il se situe dans une zone d'habitat collectif H60. Des immeubles peuvent donc être construits. En bordure de la route cantonale, ce terrain avait été convoité pour un éventuel parking ou un projet résidentiel. Actuellement, il est utilisé comme parking sans que d'importants aménagements aient été consentis. La valeur de ce terrain a été estimée par notre expert conseil à Fr. 180.- le m<sup>2</sup> ce qui représenterait un montant global de Fr. 332'640.-

La tentation serait grande de procéder à cet échange, dans la mesure où Arnaldo Corvasce s'est déclaré favorable à reprendre ce terrain si la Commune le souhaitait. Après analyse, nous n'avons pas retenu cette solution. Ce terrain peut un jour faire partie d'une promotion intéressante pour le développe-

ment économique du village touristique de Vercorin. Le garder c'est avoir son mot à dire dans une future réalisation, en tant que partenaire et dès lors nous avons également renoncé à cet échange.

## Le contexte financier

La situation de la Commune est saine. Notre marge d'autofinancement de 2,7 millions pour l'année 2005 nous permet d'envisager l'avenir avec une certaine sérénité. Le paiement de cette somme de **Fr. 355'436.-** n'est pas prévu au budget. Elle fait partie des dépenses extraordinaires pour lesquelles, le Conseil devrait recourir à l'emprunt. Toutefois, le ménage courant ne serait nullement affecté par cette dépense. Les taux d'intérêts sont actuellement bas pour les Communes. Dans ce cas, il s'agirait d'une dépense annuelle au taux de 2,5% de Fr. 10'000.-

Il faut souligner d'autre part que si le budget 2005 se vérifie, cet achat pourrait se faire, par la marge d'autofinancement. On sait que celle-ci dépend des recettes d'impôts et ces dernières ne pourront pleinement se vérifier qu'après la taxation qui n'interviendra qu'en fin d'année. En conséquence, la proposition faite de recourir à un emprunt de Fr. 350'000.- est une garantie supplémentaire qui ne devrait être saisie que dans la mesure où le Conseil Communal se trouverait en manque de liquidités, au moment d'exécuter le paiement du prix d'achat.

Quant à la construction des 40 places de parc, ce projet, s'il était retenu dans son principe par l'assemblée primaire, devrait être examiné sous l'angle de sa faisabilité économique, des contraintes d'accès, de son réaménagement dessus, de la volonté des propriétaires d'appartements de se porter acquéreurs de ces places. Mais on remarque, qu'en prenant un prix d'expérience de Fr 25'000.- par place, le projet est tout à fait réalisable. La Commune investirait près de Fr. 1'000'000.-. La moitié de cette somme serait prise en charge par Arnaldo Corvasce, dans l'hypothèse de son achat des 20 places mentionnées ci-dessus. Le financement des 20 autres places de parc avec la revente d'une dizaine de places fait que ce projet est tout à fait raisonnable.



Place de jeux - zone Avouintsettes.

## Les questions posées à l'assemblée primaire

### Question 1

Acceptez-vous d'échanger les parcelles 2488 et 2489 au-dessus de l'école de Vercorin et les parcelles Nos 2526 et 2527 (en partie), dans la zone des Mayens, propriété de la Commune contre les parcelles d'Arnaldo Corvasce No 2525 (en partie) et 2533 au lieu-dit Avouintsettes, tel que proposé par le Conseil Communal dans son message, en lui permettant de construire un immeuble, le long de la route du téléphérique et en donnant les compétences au Conseil Communal pour régler les problèmes de densité et d'autres servitudes découlant de ce projet?

*Ces échanges étant faits aux conditions du protocole d'accord et des taxations Jean-Paul Main, soit aux environs de Fr. 350'000.- en tenant compte que le montant définitif et précis ne pourra être arrêté qu'après les études de détail de l'immeuble à construire et la délimitation parcellaire par le géomètre officiel.*

### Question 2

Acceptez-vous de financer ce projet par le recours à un emprunt de Fr. 350'000.-?

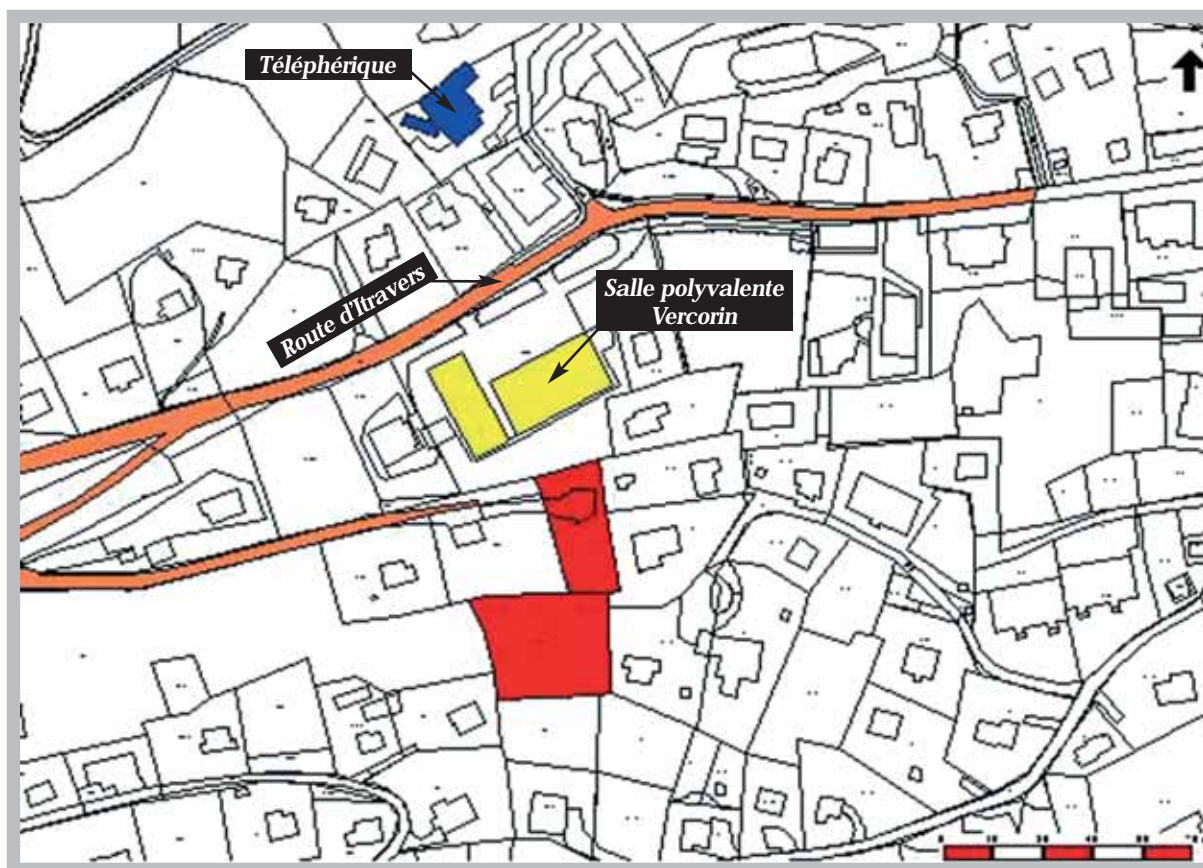
### Question 3

Acceptez-vous le principe de la construction d'un parking à cet endroit, avec la vente des places de parc à des tiers et êtes-vous favorables à ce que le Conseil mène à bien cette étude, avec un projet de mise à l'enquête publique?

*(Dans l'affirmative, le Conseil soumettra le projet définitif à un nouvel examen de l'assemblée primaire après l'étude technique et financière).*

## Proposition du Conseil Communal

Nous vous recommandons de répondre trois fois OUI aux questions posées.



# AMÉLIORATIONS DES STRUCTURES AGRICOLES DE ZAMPLAN / CRÉTILLON

## 1. INTRODUCTION

Dans le cadre d'une planification continue de l'aménagement du territoire, la commune de Chalais a décidé de procéder à une modification partielle du plan d'affectation de zones et du règlement communal des constructions et des zones pour les terrains situés aux lieux-dits «Zamplan» - «Crétillons».

Le présent rapport est établi à l'intention de l'autorité cantonale compétente chargée d'approuver cette modification partielle du plan d'affectation de zones selon l'exigence légale de l'article 47 de l'ordonnance sur l'aménagement du territoire.

## 2. LE PÉRIMÈTRE DE LA MODIFICATION PARTIELLE

La modification partielle du plan d'affectation de zones concerne un espace limité pour le développement d'un centre «agro culturel et didactique» aux lieux-dits «Zamplan» - «Crétillons».

Le périmètre de cette zone agricole spéciale est délimité par des éléments naturels en fonction de l'espace nécessaire à cette affectation et à une bonne intégration dans la zone agricole protégée.

## 3. LES BUTS DE LA MODIFICATION PARTIELLE DU PLAN D'AFFECTATION DE ZONES ET DU «RCCZ»

Les nouvelles orientations de l'économie du secteur agricole proposent la recherche d'une offre complémentaire à l'exploitation du sol pour permettre cette mise en valeur et la rentabilisation des activités agricoles de montagne notamment. Dans ce contexte, et vu l'intérêt des exploitants professionnels pour cette diversification des activités agrico-

les, la commune de Chalais se propose de créer une zone agricole spéciale pour notamment réaliser une «ferme pédagogique» au cœur de cette exploitation professionnelle. La création de cet espace «agro culturel» a pour but d'utiliser judicieusement le potentiel agricole de la région en offrant sur le site de «Zamplan» - «Crétillons» des espaces réservés à l'élevage traditionnel, des espaces à fonctions didactiques pour découvrir, comprendre et pour participer à l'exploitation de la ferme, ainsi que des espaces pour la rencontre, la promotion des produits agricoles de la région et l'accueil en gîte rural. Cette zone dite **agricole et didactique** sera régie par des dispositions réglementaires spécifiques.

C'est dans le cadre de la planification continue, que la commune de Chalais souhaite adapter son plan d'affectation de zones pour mieux répondre aux besoins de développement et aux nouvelles conditions locales relatives aux activités agricoles.

## 4. LA JUSTIFICATION DE LA CLAUSE DU BESOIN ET DE LA LOCALISATION

La zone agricole et didactique répond à une clause du besoin selon un projet précis et selon un concept d'exploitation agricole basé également sur un programme d'exploitation et de gestion reconnu par les instances fédérale et cantonale compétentes.

Plusieurs buts sont visés par cette clause du besoin liée au développement des activités agricoles et didactiques de cette région, à savoir:

- Participer à une bonne utilisation du potentiel agricole existant dans la région du coteau aux lieux-dits «Zamplan» - «Crétillons».
- Aider à maintenir le cheptel animal et les races existantes dans cette région et intro-



duire des animaux domestiques qui n'y sont plus élevés.

- Favoriser le maintien des cultures existantes ou favoriser la réintroduction de cultures disparues.
- Participer à un approvisionnement en produits locaux de qualité tels que les produits laitiers, légumes, viandes, pains, etc.,...
- Faire découvrir la vie à la ferme et développer la compréhension des liens essentiels entre l'homme et la nature à travers les travaux agricoles et la transformation des produits.
- Faire participer à ces travaux dans une culture d'entreprise ne visant pas la rentabilité immédiate mais s'inscrivant dans des perspectives de développement durable.
- Maintenir et mettre en valeur des surfaces propices à la faune et à la flore.
- Faire revivre et mettre en valeur des biens culturels de type agricole.
- Réveiller et mettre à jour l'importance de la tradition orale: contes, anciens savoir,...

La localisation prévue pour cette zone agricole et didactique aux lieux-dits «Zamplan» - «Crétilons» est judicieuse par son intégration dans un espace naturel bien délimité au cœur d'une importante zone agricole protégée.

Ainsi, la situation de cette zone agricole didactique permettra le développement des constructions du centre «agro culturel et didactique» (ferme pédagogique, gîte rural, hangar agricole, etc...) sans porter atteinte au site naturel et paysager de l'endroit. L'article nouveau prévu au règlement communal des constructions et des zones (RCCZ) fixe des dispositions adéquates pour assurer un concept d'aménagement et de constructions d'ensemble et pour garantir une réalisation des équipements d'infrastructures respectueuses de l'environnement.

#### 5. CONFORMITÉ AUX BASES LÉGALES FÉDÉRALE ET CANTONALE ET AU PLAN DIRECTEUR CANTONAL

**Le projet de cette modification partielle du plan d'affectation de zones et du «RCCZ» est conforme notamment aux articles 1, 3, 16 et 16a LAT ainsi qu'aux articles 3, 11, 13, 22 et 32 de la LcAT.**

Plusieurs variantes de solutions ont été examinées. Il ressort que le projet retenu répond aux exigences fédérales et cantonales en



Zone agro-touristique de Zamplan-Crétilon.

matière d'aménagement du territoire (article 2, alinéa 1, lettre b) de l'OAT).

Les mesures d'aménagement permettent de garantir une utilisation mesurée du sol, de réduire à un minimum les atteintes à l'environnement et de réaliser une occupation plus rationnelle du territoire (article 2, alinéa 1, lettre d) de l'OAT).

La solution choisie pour cette modification partielle du plan d'affectation de zones et du „RCCZ“ est compatible avec les plans et les prescriptions de la Confédération et du Canton relative à l'utilisation du sol, en particulier avec le plan directeur cantonal.

**Les objectifs d'aménagement du territoire sont pris en compte par les mesures d'aménagement préconisées selon la décision du grand Conseil du 2 octobre 1992.**

**Ce projet de modification partielle du plan d'affectation de zones et du «RCCZ» peut être reconnu conforme au plan directeur cantonal et en particulier pour les fiches de coordination suivantes:**

- E.1/2 Zones agricoles
- E.5/2 Friches
- E.7/2 Constructions agricoles
- F.10/2 Paysages ruraux traditionnels importants

**En conséquence, la modification partielle en question s'inscrit dans cette nécessité d'une planification continue et respecte les principes de la coordination. En effet, ce projet a été élaboré avec la participation du service cantonal de l'agriculture et du service de l'aménagement du territoire notamment pour assurer son intégration au bâti existant du territoire communal et pour répondre avec adéquation aux besoins de développement de l'agriculture extensive et de l'agrotourisme.**

## **ZONE AGRICOLE ET DIDACTIQUE**

### **Article 19 bis**

#### **a) But de la zone**

**Cette zone est destinée à la réalisation d'un centre «agriculteur» pour l'exploitation agricole ainsi que pour la préparation et la vente des produits agricoles, pour l'accueil, pour développer des activités pédagogiques et culturelles, les rencontres, les activités didactiques et le logement en gîte rural.**

#### **b) Prescriptions**

1. Dans la limite de la législation fédérale et cantonale, les dispositions complémentaires suivantes s'appliquent:
  - a) La distance à la limite des nouvelles constructions doit être égale à la moitié de la hauteur de chaque façade, mais au minimum de 3,00 mètres.
  - b) Un concept d'aménagement et de construction d'ensemble sera prévu pour les constructions du centre «agriculteur» en respectant une unité architecturale intégrée au site de la zone agricole protégée.
  - c) Les eaux usées seront récoltées dans une fosse digestive conforme aux normes dont le trop-plein sera infiltré.
  - d) Le lisier et le petit lait seront acheminés dans la fosse à purin. Le lisier sera répandu selon les directives ressortant du plan agro-pastoral.
  - e) Les eaux de surface propres (toitures, etc,...) seront collectées et amenées vers le torrent sis aux abords du site de la «ferme pédagogique». Les autres eaux de surfaces récoltées sur place seront introduites dans la fosse à purin. L'infiltration des eaux dans le terrain est interdite.
  - f) L'alimentation énergétique sera assurée par une amenée électrique souterraine et par l'utilisation des énergies renouvelables telles que le bois et le solaire actif.
  - g) Le degré 3 de sensibilité au bruit (DS:III) est applicable pour cette zone selon l'OPB.

## LES BOUTEILLES EN PET VIDES ONT LE SORT QU'ELLES MÉRITENT!

Dans sa politique de gestion des déchets, la Commune de Chalais souhaite offrir une solution complète aux citoyens. A cet effet, chacun peut se rendre sur les places prévues, soit:



- Vercorin → Entrée Est du village
- Briey → Départ de la route de Chippis
- Réchy → Route des Moulins
- Chalais → Déchetterie

A ces endroits se situent les bennes à verre, à papier et carton ainsi que les containers à habits (Vercorin et Chalais uniquement).

Depuis peu, vous l'aurez remarqué, la Commune a développé son offre en matière de recyclage en acquérant 3 containers collecteurs pour les bouteilles de boisson PET.

Les emballages en PET possèdent toute une série d'avantages du point de vue écologique. La robustesse de ce matériau lui permet

d'atteindre un nombre élevé de remises en circulation. Le poids réduit du PET rend possible un chargement particulièrement efficace des véhicules de transport, réduisant ainsi le besoin en énergie, de même que la pollution due aux gaz d'échappement et au bruit.

En plus de cela, le PET est recyclable à 100%. Les emballages vides peuvent donc être revalorisés de manière appropriée selon différents procédés, préservant ainsi les précieuses réserves de matière première.

Ainsi en suivant les instructions à votre disposition sur les containers, vous vous assurez que **les bouteilles en PET vides auront le sort qu'elles méritent.**



Pour plus d'informations:  
[www.petrecycling.ch](http://www.petrecycling.ch)

La Commune poursuivra ses efforts en vue d'étoffer les prestations concernant le recyclage des déchets.

## CABANE DE SANTA MARIA

La Bourgeoisie de Chalais est propriétaire d'une cabane dite «Santa Maria», sur le domaine skiable, versant ouest.

Elle souhaite mettre à disposition cette cabane de toutes personnes ou groupes désireux de la restaurer.

Si vous manifestez un intérêt pour cette bâtisse, nous vous laissons le soin de nous faire parvenir à l'adresse de la Commune de

Chalais une brève requête, accompagnée des modalités de vos intentions.

Cette mise à disposition par la Bourgeoisie pourrait se faire gratuitement, sur une certaine durée, en compensation des travaux de rénovations et de transformations qui seraient apportés.

Votre offre doit parvenir à la Commune au plus tard pour le 31 janvier 2005.

# INFORMATION SUR LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

Conformément aux dispositions légales, la Commune de Chalais publie officiellement et pour la 1<sup>re</sup> fois, une information générale sur la qualité de l'eau potable distribuée sur son territoire.

Conductivité (à 20 °C)	µS/cm	734
Dureté	°F	49,2 à Vercorin
	°F	33,9 à Chalais (avec l'apport des eaux souterraines)
pH		7,6
Calcium	mg/l	155,8 à Vercorin
	mg/l	93,6 à Chalais
Magnésium	mg/l	24,6
Ammonium	mg/l	< 0,05
Chlorures	mg/l	< 1
Sulfates	mg/l	401 à Vercorin
	mg/l	212 à Chalais
Nitrites	mg/l	< 0,01
Nitrates	mg/l	< 1

Les valeurs de teneur en sulfates sont importantes, mais ne présentent aucun risque pour la santé humaine.

**Bilan qualitatif:** D'après les analyses microbiologiques effectuées jusqu'ici, la qualité de l'eau s'inscrit dans les limites légales.

Données facultatives

Germes aérobies mésophiles	/ml	< 10
Escherichia coli	/100ml	0
Entérocoques	/100ml	0

Aucun paramètre ne dépasse la marge de tolérance légale

<b>Provenance de l'eau:</b>	Eau de la Réchy	80 % (Valeurs annuelles approx.)
	Eau de source	10 %
	Eau de la nappe phréatique	10 %

<b>Traitement de l'eau:</b>	Eau de la Réchy	Filtration et chloration
	Eau souterraine	Aucune

<b>Renseignements supplémentaires:</b>	M. Yvon PERRUCHOUD	079 / 541 32 12
--	--------------------	-----------------

## LE BUDGET 2005

Le budget 2005 est caractérisé par une très forte augmentation des recettes d'impôts, des dépenses maîtrisées et par voie de conséquence une excellente marge d'autofinancement.

En chiffres, ces données se présentent de la manière suivante:

Recettes 2005	Dépenses 2005	Marge 2005
10'496'661	7'723'991	2'772'669

Cette augmentation des recettes provient d'un nombre toujours plus important de contribuables puisque notre population croît régulièrement. La qualité de nos contribuables aussi, d'une manière générale s'améliore et des revenus de plus en plus élevés sont enregistrés.

Quant aux dépenses, nous avons essayé de les contenir dans nos strictes obligations légales, sans avoir la tentation, du fait de cette bonne situation, de nous laisser tenter par des dépenses non nécessaires.

En conséquence, nous pouvons améliorer très sensiblement notre marge. Avec plus de 2,7 millions de cash flow, le Conseil peut vous présenter un budget d'investissements ambi-

teux, sans recours à l'emprunt et permettant même en fin de compte, d'amortir notre dette communale.

Les investissements nets de 2005 devraient s'élever à Fr. 2'368'600.- ce qui permettra de réduire la dette de près de Fr. 400'000.-.

### Le budget 2005 dans le détail

**Au niveau des recettes**, les recettes d'impôts s'élèvent à Fr. 8'141'911.- y compris la péréquation financière de l'Etat du Valais qui a été confirmée pour les deux prochains exercices, soit 2005 et 2006.

Les taxes communales ont été appréciées à hauteur de l'exercice 2004, avec quelques retouches résultant de corrections administratives.

Ces taxes sont importantes certes, mais elles ne font que couvrir les dépenses de fonctionnement annuelles des dits services et participer à l'amortissement des dettes encourues dans les années précédentes pour moderniser et mettre à jour nos équipements.

Dans les années à venir, il ne faudra pas s'attendre à voir ces taxes diminuer.



Les futurs vestiaires du FC Chalais - Zone sportive de Bozon.



Vue d'ensemble de la zone sportive de Bozon.

Les réseaux d'eau et d'irrigation nécessiteront de gros investissements.

Le réseau d'égout, avec la séparation des eaux claires des eaux usées, va engendrer également des dépenses extraordinaires de telle sorte que le compte égout va très vite se retrouver en déficit et obliger l'autorité à maintenir cette para fiscalité à la même hauteur que celle que nous connaissons aujourd'hui.

Quant au service des ordures, l'entretien des décharges, la mise en place de nouveaux services, des ramassages plus pointus et les exigences environnementales vont faire que ce service sera longtemps encore très déficitaire.

Signalons enfin parmi ces recettes, deux contributions appréciées, l'une de Sierre Energie qui ristourne aux communes partenaires de la société, le 10% de l'énergie consommée, ce qui engendre des recettes de l'ordre de Fr. 180'000.-, l'autre des redevances et des concessions hydrauliques, avec notre participation aux eaux de la Navizence, et sa redevance annuelle de Fr. 65'000.-

**Au niveau des dépenses**, la tentation est parfois grande de prendre en charge de nouvelles prestations non obligatoires, lorsque les situations financières le permettraient. Rien de tout cela avec ce budget 2005, réduit aux exigences réglementaires et légales. Renchérissement pour le personnel avec une valorisation de 0,5% de certains salaires, dépenses strictement nécessaires avec un calcul de

taux d'intérêts qui ne devrait pas se modifier pour l'année 2004.

Ces dépenses s'élèvent ainsi à Fr. 7'723'991.- pour l'année 2005. Par rapport aux comptes 2003 et en comparant ces deux exercices, on peut relever les éléments suivants:

- un coût de personnel plus élevé avec l'engagement en début 2003 d'une personne supplémentaire au bureau administratif
- des frais de traitement du personnel enseignant augmenté du fait que la participation des communes se fait sur la base des recettes fiscales globales. Celles-ci étant à la hausse, notre participation est plus élevée également.
- Des prestations complémentaires à l'AVS/AI qui s'accroissent compte tenu du vieillissement de la population.
- Une participation de la commune à des travaux publics exécutés dans le cadre de la région, notamment la construction d'un passage sous voies et l'amélioration résultant de l'ouverture de la gare de St-Léonard. La loi sur les routes cantonales nous impose cette dépense.
- La participation communale aux frais de rénovation des vieilles bâtisses.
- Les coûts des services publics, chaque année plus important.

En revanche, la seule économie que nous pouvons présenter dans ce budget comparatif provient de la prise en charge par le Canton exclusivement, dès le 1.01.2004, des frais hospitaliers.

## Investissements 2005

Les investissements 2005 seront fortement influencés par les décisions de cette législature. Centre de sport et de loisirs de Bozon, rues et routes de quartier, crèche communale dans le cadre de l'extension du home pour personnes âgées et valorisation des zones des villages de plaine. Les investissements bruts

sont budgétisés à hauteur de Fr. 3'400'000.- et en tenant compte des recettes d'investissements qui proviennent des subventions et des participations de propriétaires intéressés à la construction d'ouvrages communaux (routes) de Fr. 1'121'400.- les investissements nets s'élèvent à Fr. 2'368'600.-

## Evolution des recettes, des Dépenses et de la Marge d'autofinancement

Ces deux dernières législatures

	1997	1998	1999	2000
<i>Recettes</i>	7'580'381.-	7'629'639.-	7'570'345.-	8'738'708.-
<i>Dépenses</i>	5'826'463.-	6'016'400.-	6'064'237.-	6'716'463.-
<i>Marge</i>	1'753'918.-	1'613'238.-	1'506'107.-	2'022'244.-

2001	2002	2003	2004	2005
8'797'562.-	8'605'113.-	9'452'363.-	9'516'026.-	10'496'661.40
7'032'726.-	7'117'745.-	7'125'620.-	7'337'660.-	7'723'991.55
1'764'836.-	1'487'367.-	2'326'743.-	2'178'366.-	2'772'669.45

## La dette communale

La dette communale a atteint son apogée en 1997, avec plus de 20 millions. Cette situation était parfaitement connue puisque nous n'avions jamais caché que la construction de l'école et de la salle polyvalente de Vercorin allait nous amener vers un endettement un peu lourd pour notre commune.

Toutefois, cette dette n'a pas préterité la marge d'autofinancement qui s'est maintenue à plus de 1,5 millions de telle sorte qu'en freinant quelque peu notre politique d'investissements les années suivantes, nous avons pu parfaitement tenir nos engagements.

## Evolution de la dette sur la base des comptes

1992	1993	1994	1995	1996	1997
15'684	15'932	15'932	16'340	18'947	20'678

1998	1999	2000	2001	2002	2003
18'404	17'782	17'531	16'851	15'848	14'717

Pour 2004, l'endettement précis ne sera connu qu'au cours de la présentation des comptes 2004. D'une manière globale, les investissements 2004 devraient permettre de réduire encore cette dette. N'oublions pas que la Commune de Chalais, dans le cadre des aménagements de la Navizence a perçu, en date du 21 avril 2004, un montant de plus de 1,2 millions. Cette recette viendra s'ajouter à notre marge d'autofinancement. Certes, des surprises sont attendues pour les comptes 2004, notamment les dépenses liées au réseau d'eau avec les ruptures de conduites de cet été. Des achats de terrain plus importants seront également comptabilisés en 2004. Toutefois, malgré ces dépenses non

prévues au budget, tout porte à croire que cet exercice 2004 laissera un excédent de recettes de telle sorte qu'au 31.12.2005, la dette communale devrait s'élever à 14 millions.

2004	2005
Fr. 14'400'000.-	Fr. 14'000'000.-

En reprenant les plans financiers qui avaient été présentés aux précédentes assemblées primaires, on remarque que nous sommes en avance par rapport à toutes nos projections. Le Conseil n'aura pas besoin de recourir à l'emprunt pour financer le centre sportif de Bozon alors que son assemblée primaire de décembre 2002 avait consenti à un emprunt d'1 million pour financer le solde des investissements non couverts par les recettes de fonctionnement.

Tout porte à croire également, que la construction de la crèche, par l'association Beaulieu, ne nécessitera pas non plus le plein recours à l'emprunt. L'assemblée primaire de juin 2003 donnait compétence au Conseil pour un emprunt de 1 million. La première tranche de 2005 soit Fr. 300'000.- pourra être financée par le budget ordinaire et pour 2006, rien n'empêche le Conseil, de financer une partie des Fr. 700'000.- restants, avec la marge d'autofinancement.

Notre situation est excellente dans la mesure où nous pouvons persister dans une politique d'investissements soutenus et contenir la dette dans des situations financières fort acceptables.



Bâtiment La Forge en rénovation.



## Esquisse d'une politique 2005-2008

En toute modestie car il n'appartient pas à ce Conseil de planifier les investissements de la prochaine législature, on peut dessiner les contours des investissements à venir.

Le ton a été donné, en matière d'investissements routiers, à l'intérieur du village de Chalais. La deuxième étape de la route du téléphérique, la rue centrale de Chalais et la liaison avec la place des chevaliers depuis le Café de la poste marqueront d'une manière sensible les prochains budgets.

Le réseau d'irrigation nécessitera un tout grand investissement. Les études sont en cours, une commission est au travail et des montants ont été mis au budget 2005 pour poursuivre ces travaux. Le but serait de desservir toutes les zones à construire de la Commune de Chalais avec un réseau d'irrigation, en collaboration avec les consortiums existants. Ce vaste chantier nous permettra de résoudre les problèmes de pénurie d'eau potable durant les fortes chaleurs estivales.

En matière d'équipements, nous avons l'obligation de construire des routes de quartier, en amenant également les conduites industrielles nécessaires. Même si la contribution des tiers est importante avec l'appel en plus-value, il n'en demeure pas moins que le sacrifice financier de la Commune est important. Route des Harroz, route sous l'Eglise,



Salle polyvalente de Chalais après sa restauration.

route des Grampraz, Liaison Flaches Cretouilles, Zone de Fuidjou Zanziroud, le Conseil n'aura que l'embarras du choix pour définir les bonnes zones à développer. Il devra porter une bienveillante attention à ces développements qui sont nécessaires et utiles à notre économie locale. En outre, la venue de nouveaux domiciliés ne fera qu'améliorer les recettes fiscales, sans occasionner des dépenses de fonctionnement plus importantes.

Le village touristique de Vercorin ne sera pas oublié. Le projet de parking n'est pas une utopie au contraire. Il répond à un besoin à très court terme. En outre, le renouvellement de la concession de la société de la télécabine Vercorin - Crêt du Midi et l'amenée de l'eau potable au restaurant d'altitude avec un complément d'enneigement artificiel ne pourra pas se faire à satisfaction sans l'apport communal. Si en outre, on veut insuffler un peu plus de vie au village de Vercorin, il conviendra également de s'occuper de la place centrale et de la route de l'Eglise, tout comme de l'aménagement de la zone des Mayens, en place de jeux et de détente pour touristes et familles.

En conclusion, nous pouvons dire que si le prochain Conseil entend concrétiser ce programme qui s'inscrit parfaitement dans le développement durable et qui ne ferait que poursuivre des décisions du Conseil qui ont déjà été déjà prises dans ses lignes essentielles, la dette ne pourra pas s'atténuer de manière sensible. Elle sera stabilisée dans des proportions plus qu'acceptables et l'Autorité aura bien travaillé en retroussant ses manches.

En revanche, si les dossiers prennent du retard ou si l'ardeur de cette même autorité n'était pas à la hauteur de cette attente, il est évident que la dette dégringolera, sans rien faire.

Personnellement, je ne le souhaite pas, car une commune s'apprécie surtout par la qualité de ses équipements. Nous avons besoin de ce confort. Souhaitons qu'il se réalise avec l'appui de toutes les forces qui ont l'envie de faire de cette commune, une commune où il fait bon vivre.



COMMUNE DE CHALAIS		COMPTES 2003		BUDGET 2004		BUDGET 2005	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
03	<b>Enseignement et formation</b>	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
03.301.00	Conciergerie de l'école de Chalais	61'797.90		66'000.00		66'000.00	
03.301.10	Conciergerie du centre scolaire de Vercorin	20'859.40		26'000.00		26'000.00	
03.302.00	Enseignement catéchèse	826.95					
03.303.00	Charges sociales	13'907.40		18'000.00		18'000.00	
03.310.00	Matériel et frais scolaires	63'854.80		60'000.00		60'000.00	
03.311.00	Activités scolaires	25'691.20		30'000.00		30'000.00	
03.314.00	Charges des immeubles Ecole de Chalais	69'300.85		65'000.00		65'000.00	
03.314.01	Réfections école Chalais			30'000.00		30'000.00	
03.314.10	Charges des immeubles Ecole de Vercorin	32'349.65		40'000.00		40'000.00	
03.318.80	Transports des élèves	10'147.20		17'000.00		17'000.00	
03.351.00	Traitement du personnel enseignant	729'483.05		750'000.00		780'000.00	
03.352.00	Cycle d'orientation Grône	287'860.00		360'000.00		365'000.00	
03.352.10	Ecologie à Sierre ou à Chippis	11'103.60		3'000.00		3'000.00	
03.352.20	Participation aux écoles spécialisées	16'144.35		27'000.00		30'000.00	
03.352.30	Participation à l'Ecole de solfège	22'520.00		25'500.00		27'500.00	
03.353.00	Itinéraire des apprentis	8'370.00		9'200.00		9'200.00	
03.423.00	Locations maison d'école		10'800.00		10'800.00		10'800.00
03.428.10	Locations Parkings école de Vercorin		8'800.00		8'800.00		8'800.00
03.433.00	Ecologie hors commune						
03.461.10	Subsides pour transport des élèves		4'348.10		7'000.00		7'000.00
03.461.50	Subsides pour cours de chant		1'500.00		2'200.00		2'200.00
03	<b>Enseignement et formation</b>	<b>1'374'016.35</b>	<b>25'448.10</b>	<b>1'526'700.00</b>	<b>28'800.00</b>	<b>1'566'700.00</b>	<b>28'800.00</b>
			<b>1'348'568.25</b>		<b>1'497'900.00</b>		<b>1'537'900.00</b>

COMMUNE DE CHALAIS		COMPTES 2003		BUDGET 2004		BUDGET 2005	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
04	<b>Culture, loisirs et culte</b>	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
04.301.00	Conciergerie de la salle polyvalente de Chalais	56'784.85		58'000.00		58'000.00	
04.301.10	Conciergerie du centre administratif de Vercorin	17'065.00		10'000.00		10'000.00	
04.301.50	Personnel d'exploitation de la bibliothèque	50'888.35		40'000.00		50'000.00	
04.303.00	Charges sociales	20'270.45		26'500.00		27'000.00	
04.313.00	Charges des immeubles Salle polyvalente Chalais	35'081.00		50'000.00		50'000.00	
04.314.00	Charges des immeubles Centre adm. Vercorin	21'528.10		19'000.00		24'000.00	
04.315.00	Bibliothèque communale livres et matériel	28'416.95		27'000.00		27'000.00	
04.316.00	Charges des immeubles Maison bourg. Vercorin	4'659.90		17'000.00		10'000.00	
04.316	Charges de la zone sportive de Bozon					50'000.00	
04.352.00	Eglise réformée de Sierre	9'570.00		9'000.00		10'000.00	
04.352.10	Paroisse de Chalais	60'520.15		90'000.00		60'000.00	
04.352.20	Paroisse de Vercorin	59'832.50		40'000.00		60'000.00	
04.365.00	Activités sportives et culturelles	9'347.20		10'000.00		10'000.00	
04.365.10	Subsides aux sociétés locales	68'500.00		57'000.00		28'000.00	
04.427.00	Locations de la salle polyvalente de Chalais		3'570.00		5'000.00		5'000.00
04.427.10	Locations du Centre administratif de Vercorin						
04.427.20	Locations de la salle polyvalente de Vercorin		2'400.00		1'000.00		2'000.00
04.430.00	Loyer bureau OT Vercorin		10'800.00		10'800.00		10'800.00
04.465.00	Subside pour exploitation des bibliothèques		13'493.70		11'000.00		14'000.00
04	<b>Culture, loisirs et culte</b>	<b>442'464.45</b>	<b>30'263.70</b>	<b>453'500.00</b>	<b>27'800.00</b>	<b>474'000.00</b>	<b>31'800.00</b>
			<b>412'200.75</b>		<b>425'700.00</b>		<b>442'200.00</b>

COMMUNE DE CHALAIS		COMPTES 2003		BUDGET 2004		BUDGET 2005	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
05	<b>Santé</b>	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
05.352.00	Hôpital de Sierre-Loèche	276'244.00		140'000.00			
05.353.00	Clinique Sainte-Claire	43'151.70					
05.366.00	Frais dentaires scolaires	60'878.10		60'000.00		72'000.00	
05	<b>Santé</b>	<b>380'273.80</b>		<b>200'000.00</b>		<b>72'000.00</b>	
			<b>380'273.80</b>		<b>200'000.00</b>		<b>72'000.00</b>

COMMUNE DE CHALAIS		COMPTES 2003		BUDGET 2004		BUDGET 2005	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
06	<b>Prévoyance sociale</b>	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
06.351.70	Mesures en faveur des handicapés	30'114.30		17'500.00		17'500.00	
06.351.80	Financement AVS et AI	105'039.70		105'000.00		131'000.00	
06.351.90	Financement prestations complémentaires	121'179.65		90'000.00		122'000.00	
06.352.00	Centre Médico-Social	54'202.80		67'000.00		65'000.00	
06.352.20	Participation au CIO	2'745.00		3'000.00		3'000.00	
06.365.00	Service d'assistance	61'686.95		85'000.00		105'000.00	
06.366.00	Participation à la caisse maladie	344'275.30		328'000.00		328'000.00	
06.367.00	Fonds cantonal p/l'emploi	9'752.35		12'000.00		30'000.00	
06.430.00	Subsides pour programmes d'occupation						
06	<b>Prévoyance sociale</b>	<b>728'996.05</b>		<b>707'500.00</b>		<b>801'500.00</b>	
			<b>728'996.05</b>		<b>707'500.00</b>		<b>801'500.00</b>





Récapitulation des comptes par nature	COMPTES 2003		BUDGET 2004		BUDGET 2005	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
??.30 Charges de personnel	1'177'915.50		1'305'010.00		1'336'810.00	
??.31 Biens, services, marchandises	1'514'898.51	8'671.10	1'759'500.00		1'865'300.00	
??.32 Intérêts passifs imputés	496'969.45		546'000.00		539'000.00	
??.34 Parts à des contributions sans affectation	68'381.10		46'050.00		64'631.55	
??.35 Dédommagements versés à des collectivités publiques	2'633'431.95		2'473'200.00		2'622'700.00	
??.36 Subventions accordées	789'974.35		843'800.00		875'300.00	
??.39 Imputations internes	431'846.20		364'100.00		420'250.00	
??.40 Impôts		6'342'014.40		6'614'300.00		7'533'000.00
??.41 Patentes et concessions		265'377.95		229'000.00		246'400.00
??.42 Revenus des biens		122'138.40		96'100.00		97'100.00
??.43 Contributions		1'894'943.45		1'805'100.00		1'850'600.00
??.44 Parts à des recettes et contributions sans affectation		263'426.00		263'426.00		255'911.00
??.45 Restitutions de collectivités publiques		78'757.90		53'000.00		53'000.00
??.46 Subventions		32'985.30		39'000.00		40'400.00
??.49 Imputations internes		431'846.20		416'100.00		420'250.00
<b>Fonctionnement</b>	<b>7'113'417.06</b>	<b>9'440'160.70</b>	<b>7'337'660.00</b>	<b>9'516'026.00</b>	<b>7'723'991.55</b>	<b>10'496'661.00</b>
	<b>2'326'743.64</b>		<b>2'178'366.00</b>		<b>2'772'669.45</b>	
<b>Fonctionnement</b>	<b>2'326'743.64</b>		<b>2'178'366.00</b>		<b>2'772'669.45</b>	
<b>Amortissements</b>		<b>1'796'797.55</b>		<b>2'219'400.00</b>		<b>2'292'600.00</b>
<b>Excédents/insuffisance de revenus</b>	<b>529'946.09</b>		<b>-41'034.00</b>		<b>480'069.45</b>	
<b>Fonctionnement</b>	<b>2'326'743.64</b>		<b>2'178'366.00</b>		<b>2'772'669.45</b>	
<b>Investissements</b>		<b>1'251'797.55</b>		<b>3'258'400.00</b>		<b>2'368'600.00</b>
<b>Excédents/insuffisance de financement</b>	<b>1'074'946.09</b>		<b>-1'080'034.00</b>		<b>404'069.45</b>	

Pose du bitume  
à la rue du Téléphérique  
ce 6 décembre 2004.



Pose des  
pavés au pied  
de la Tour.

COMMUNE DE CHALAIS		INVESTISSEMENTS 2003		BUDGET INVESTISSEMENTS 2004		BUDGET INVESTISSEMENTS 2005	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
Investissements		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
<b>Administration générale</b>							
	Système informatique secrétariat communal			30'000.00			
<b>Sécurité publique</b>							
02.614.01	Mensuration fédérale Lot VI - part des privés	286.50					
	Mensuration fédérale - mise à jour lots III et IV			30'000.00			
	Mensuration fédérale - numérisation lots I et II			26'000.00			
	Mensuration fédérale - Briey et SAU					30'000.00	
	Véhicule de 1ère intervention Service du feu Vercorin					25'000.00	
<b>Enseignement et formation</b>							
	Crèche communale (étude et analyse des besoins)					300'000.00	
03.506.00	Equipement informatique	22'957.50					
03.610.00	Vente de places de parc		19'000.00		19'000.00		
03.660.00	Ecole de Vercorin Subventions		164'296.20				
<b>Culture, loisirs et culte</b>							
	Réfection Salle polyvalente de Chalais (1ère étape)			150'000.00			
	Réfection chauffage Salle polyvalente de Chalais			100'000.00		150'000.00	
	Investissements paroisses					70'000.00	
04.509.20	Zone sportive de Bozon	502'456.85		900'000.00		500'000.00	
	Couvert annexe et aménagements zone sportive					300'000.00	
	Subventions Zone sportive						100'000.00
<b>Travaux publics</b>							
07.500.00	Routes communales			200'000.00			
07.501.42	Réfection route du Désertet	9'182.60		200'000.00		200'000.00	
	Participation de tiers route du Désertet				150'000.00		150'000.00
07.501.45	Réfection route Roches-Hombes			80'000.00			
07.501.60	Route de la Loewatir Briey			15'000.00			
07.501.80	Route des Marais Vercorin	18'078.70					
07.501.81	Route sous le Bisse Vercorin	90'660.00		336'000.00		50'000.00	
	Plus-Value route sous le Bisse Vercorin				290'000.00		290'000.00
	Route du Téléphérique Chalais			200'000.00		300'000.00	
	Chemin de l'Orbin			50'000.00			
	Prolongation route de l'Avenir					100'000.00	
07.502.40	Places de parc de Vercorin	45'856.90					
07.502.90	Protection route Chalais-Vercorin	859'410.55					
07.661.10	Prot rte Chalais-Vercorin Part cantonale		637'500.00				
07.504.30	Eclairage public	139'552.35		70'000.00		60'000.00	
07.504.60	Achats et expropriations de terrains	62'392.95		250'000.00		70'000.00	
07.506.00	Conduites industrielles (Gaz)	6'227.90					
07.506.10	Signalisation des rues (numérotation)			10'000.00		40'000.00	
	Panneaux d'information			30'000.00			
	Valorisation des zones villages de plaine			250'000.00		180'000.00	
	Vente de garages						100'000.00
	Etude d'aménagement de zones			30'000.00			
<b>Protection et aménagement de l'environnement</b>							
08.660.00	Assainissement des forêts de la Sapina et du Ban		50'610.75				
	Zamplan-Crétilion (mesures de compensation écologiques)	7'669.55		35'000.00		50'000.00	
	Zamplan-Crétilion (route)			20'000.00		405'000.00	
	Zamplan-Crétilion - amenée d'eau et électricité						150'000.00
	Zamplan-Crétilion - part de tiers						150'000.00
	Zamplan-Crétilion - subventions AF						
	Remembrement des Harroz			20'000.00			
<b>Service économique</b>							
09.505.00	Investissements touristiques divers			30'000.00		30'000.00	
<b>Finances et impôts</b>							
10.500.00	Rénovation bâtiment La Forge			200'000.00		200'000.00	
10.600.00	Subside rénovation La Forge				40'000.00		40'000.00
<b>Eau</b>							
11.500.00	Réseau de distribution d'eau potable					130'000.00	
	Conduite des Evouettes			140'000.00			
11.501.40	Conduite des Roches-Hombes	230'900.00					
	Conduite route sous le Bisse de Vercorin			12'000.00			
	Part des privés conduite sous le Bisse				37'500.00		56'000.00
11.506.00	Révision des bornes d'hydrantes	13'721.75					
	Interconnexion réseau d'eau Sierre et Grône			40'000.00			
	Interconnexion réseau d'eau Chippis			45'000.00			
	Télégestion réseau d'eau potable			200'000.00		80'000.00	
	Coupe-pression de l'Ar de Bran			25'000.00			
	Réseau d'irrigation					50'000.00	
	Etude irrigation					30'000.00	
11.610.00	Taxes de raccordement au réseau d'eau potable		42'804.00		20'000.00		
<b>Egouts</b>							
12.500.00	Réseau des égouts			60'000.00		60'000.00	
	Route sous le bisse de Vercorin			74'000.00			
	Part des privés à la route sous le Bisse de Vercorin				55'500.00		55'000.00
	Plan d'évacuation des eaux			120'000.00		80'000.00	
	Subside PGEE				87'600.00		30'400.00
	Conduites eaux claires Roches-Hombes	200'100.00					
12.610.00	Taxes de raccordement au réseau des égouts		43'445.60		20'000.00		
<b>Investissements</b>		<b>2'209'454.10</b>	<b>957'656.55</b>	<b>3'978'000.00</b>	<b>719'600.00</b>	<b>3'490'000.00</b>	<b>1'121'400.00</b>
			<b>1'251'797.55</b>		<b>3'258'400.00</b>		<b>2'368'600.00</b>

# **BONNE ANNEE 2005**

